

Inf'eau

Allier - Loire amont

Lettre n° 28 – juillet – octobre 2021

À LA UNE...

Bilan « mitigé » de la consultation du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 sur le sous-bassin Allier Loire Amont

Plus de 4000 avis ont été exprimés sur la gestion de l'eau et des inondations par les acteurs et le public sur le bassin Loire-Bretagne.

Sur le sous bassin Allier Loire Amont, FNE Loire, FNE Haute-Loire, FRAPNA Ardèche, FNE Puy de Dôme, FNE Allier et FRANE comptabilisent 151 contributions écrites et 195 contributions dématérialisées grâce au site internet : <http://consultation-eau-allier-loire-amont.fr>

Ce bon résultat « quantitatif » ne doit pas cependant occulter toutes les difficultés rencontrées par les associations auprès du grand public en raison :

- de la complexité du sujet ;
- d'un faible intérêt pour la thématique de l'eau ;
- d'une confiance très relative dans la prise en compte des avis émis ;

[Lire la suite...](#)



Édit'eau

Moulins d'avant ou moulins arrières ?

La loi « Climat et Résilience » a conduit à une nouvelle défaite pour la biodiversité dans un quinquennat pourtant déjà fortement doté en la matière. Alors que le compartimentage de nos cours d'eau en tronçons de 5km de moyenne apparaît comme une des causes majeures des difficultés que nous rencontrons pour porter nos cours d'eau vers le bon état écologique, une innovation parlementaire, malheureusement attendue¹, entrave le grand chantier de restauration de la continuité si péniblement engagé. L'effacement de seuils est désormais interdit ou limité à des seuils dépourvus de tout usage « potentiel ». Seuls des dispositifs de franchissement ou de transparence sédimentaire préservant cet usage pourront être proposés aux propriétaires, dispositifs dont l'efficacité limitée rendent la généralisation inefficace chaque fois que la densité de seuils est trop grande.

Cet amendement de l'article L 214-17 vise la « vitrification » des cours d'eau aménagés en généralisant partiellement à tous les seuils la « protection » instaurée par l'article L

¹L'étonnante audience des soit disant « amis des moulins » auprès des parlementaires est bien connue.

214-18-1 au bénéfice des seuls moulins convertis ou convertissables en centrales hydroélectriques². Hommage parlementaire à l'incohérence, les seuls cours d'eau frappés sont ceux que leur sensibilité environnementale avait placé en liste 2³ !

Si l'intention du législateur ne fait aucun doute, le texte reste sujet à de multiples interprétations. Si chacun s'accorde à reconnaître l'interdiction faite à l'administration de tout prosélytisme en faveur de l'effacement des seuils⁴, la question de la possibilité pour les Agences de subventionner l'opération en cas de demande du propriétaire reste posée.

Le Parlement dispose de la loi mais pas de la détermination des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs en matière de biodiversité découlant des traités et conventions que notre pays a signés. Veillons au maintien du cap fixé dans les projets de SDAGE et leur Programme de Mesures en matière de restauration de la continuité et attendons que le principe de réalité aidé par les institutions d'arbitrages nationaux et internationaux fasse sentir son effet.

Jacques Pulou, pilote du réseau eau de FNE AURA et Vice-Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée.

²Un arrêt récent du CE maximise le pouvoir de nuisance de l'article L 214-18-1

³Liste instituée en application du 2) du I de l'article L 214-17, § modifié par l'article 49 de la loi « Climat et résilience ».

⁴Sauf cas particulier, tout aménagement de seuils et, à plus forte raison son arasement, ne peut être réalisé sans l'accord du propriétaire.



Les actus

Situation de la ressource en eau en Auvergne Rhône-Alpes

La situation hydrologique est très contrastée au mois de septembre. En effet, sur la partie régionale des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne la situation a été très excédentaire contrairement à la partie Rhône-méditerranée dont le bilan hydrologique est beaucoup plus mitigé voire déficitaire.

[Lire la suite...](#)

Campagne Sentinelles des rivières Participez avec " En quête d'eau "



"En quête d'eau" est un outil de collecte très simple où chacun peut participer aux données scientifiques en apportant son observation. Il a pour objectif de créer une collecte d'informations complémentaires au réseau de stations de mesures existant. La surveillance pointue des sécheresses est primordiale pour garantir des prises de décisions restrictives efficaces dans les arrêtés sécheresse et maintenir la vie dans nos cours d'eau. [Lire la suite...](#)



Agenda



17 et 18 Novembre 2021

Formation gestion des eaux pluviales / Roanne

« Gérer les eaux pluviales à la source dans les projets d'aménagement ».

[Lire la suite...](#)

23 Novembre 2021



Journée restauration écologique du Rhône / ENS Lyon

"Quels objectifs pour une gestion environnementale durable à l'échelle du fleuve ?" [Lire la suite...](#)

23 Novembre 2021

Webinaire sur les retenues d'eau



Le stockage de l'eau est un sujet majeur de la gestion quantitative de la ressource en eau. Stocker l'eau est une évidence pour les uns, un non sens pour les autres. Mais quelles sont les solutions pour nos territoires ? Frane vous convie à son webinaire sur les retenues d'eau.

[Lire la suite...](#)

23 Novembre 2021

Webinaire Développement des retenues d'eau à usage agricole : faudra-t-il un jour irriguer nos rivières de montagnes ?

Dans un contexte national qui valorise le stockage de l'eau comme une adaptation de l'agriculture au changement climatique, un contexte régional qui inscrit la construction de retenues d'eau dans ses budgets, un contexte départemental où un protocole spécifiquement destiné aux retenues d'eau à usage agricole est signé sans avoir obtenu de consensus parmi les acteurs de la gestion de l'eau... Nous avons besoin d'y voir plus clair pour mieux comprendre le développement du stockage de l'eau et ses impacts, dans nos territoires de tête de bassin versant. [Lire la suite](#)

Les échos du bassin Loire-Bretagne...

Arès les pluies diluviennes en Haute-Loire, la sécheresse

30 août 2021 : nouvel arrêté préfectoral portant sur les niveaux de sécheresse et les restrictions de l'usage de l'eau dans le département de la Haute-Loire - 7 zones sur 13 sont concernés par le statut de vigilance. [Lire la suite](#)

Levée des restrictions d'usage de l'eau le 8 octobre. [Lire la suite](#)

Approbation du SAGE Lignon du Velay



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Lignon du Velay vient d'être approuvé par arrêté inter-préfectoral en date du 27 juillet 2021, ainsi que la déclaration environnementale.

[Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)

Signature du contrat territorial du haut-Allier



Après 3 ans de concertation, 21 maîtres d'ouvrage s'engagent pour agir en faveur des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Les actions engagées ces 3 prochaines années (2021-2023) s'organisent selon 3 volets : animation et communication, milieux aquatiques et biodiversité et accompagnement agricole. [Lire la suite](#)

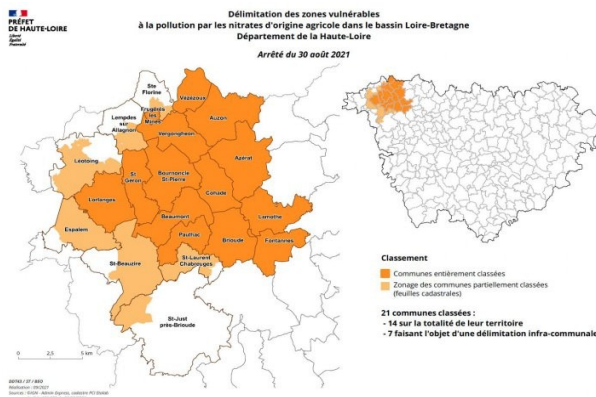
Révision de la délimitation des zones dites « vulnérables » en haute-Loire

La directive européenne n°91/676/CEE du 12 décembre 1991, appelée communément « directive

nitrate », vise la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. L'application nationale de cette directive se concrétise par la désignation de zones dites « zones vulnérables » qui contribuent à la pollution des eaux par le rejet de nitrates d'origine agricole.

Cette directive impose la révision, au moins tous les 4 ans, de la délimitation des zones dites "vulnérables". Ces zones sont caractérisées par une pollution diffuse en nitrates qui prend en compte les caractéristiques des sols ainsi que la teneur dans les eaux et leur zone d'alimentation.

[Lire la suite](#)



L'agence de l'eau révisé son 11^{ème} contrat d'intervention



Réunis le 7 octobre, le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration ont voté une révision du programme d'intervention de l'agence de l'eau. [Lire la suite](#)

Les échos en France...

Varenne de l'eau : 5 organisations dénoncent le modèle agricole promu par le Varenne

Mercredi 20 octobre a eu lieu la réunion à mi-parcours des travaux du Varenne agricole de l'eau et du climat. A l'occasion de cet exercice de communication du ministre de l'Agriculture, la Confédération paysanne, la Fédération nationale d'agriculture biologique, l'UFC-Que Choisir, France Nature Environnement et le Réseau Action Climat ont alerté sur la tournure que prend cette séquence qui se révèle n'être qu'une parodie de consultation.

[Lire la suite](#)

Polluants chimiques dans les milieux aquatiques : l'Ineris et l'OFB publient les résultats de la surveillance de nouvelles substances à l'échelle nationale

“Ineris, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB), publie les résultats de deux exercices de surveillance prospective nationale de contaminants chimiques dans l'eau, réalisés avec le concours des agences de l'eau. Ces exercices concernent des substances surveillées réglementairement et des substances d'intérêt émergent.” [Lire la suite](#)

Réparer fleuves, forêts et prairies pour retrouver la biodiversité

Restaurer les écosystèmes dégradés est l'un des défis pour l'avenir, selon l'ONU. Des projets ambitieux, tant humainement que financièrement, mais nécessaires pour rendre à la nature son territoire. La preuve à Sarcelles, Marseille et sur le Rhône. [Lire la suite](#)

Avec le concours de :

FNE Loire – 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne – 04 77 49 57 35

FRANE – 23 rue René Brut, 63110 Beaumont – 04 73 61 47 49

FNE Haute-Loire – 34 avenue de Roderie, 43000 Aiguilhe – 07 83 67 92 10